



Assessorato Beni e attività culturali,  
Sistema educativo e  
Politiche per le relazioni intergenerazionali

Assessorat des activités et des biens culturels,  
du système éducatif et  
des politiques des relations intergénérationnelles

**Trasmissione via PEC**

Réf. n° - Prot. n. 17578/ss

Aoste / Aosta 11 octobre 2023

Mesdames et Messieurs les dirigeants des institutions scolaires de la Région (y compris les écoles agréées)

Monsieur le Coordinateur du Département des politiques sociales de l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales

LEURS SIÈGES

**OBJET : Concours Kamishibai plurilingue a.s. 2023/2024 - « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! »**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles - Département de la Surintendance des écoles organise le concours en objet, à l'intention des enfants des crèches et des élèves des écoles de l'enfance, élémentaires et secondaires du premier et du deuxième degré du territoire.

Le Kamishibai plurilingue permet de développer chez les enfants et les élèves des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela leur permet également de lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble, en valorisant toutes les langues et les cultures qui sont traitées sur un pied d'égalité.

Le concours prévoit la création d'une histoire en plusieurs langues, adaptée à l'outil kamishibai, selon les indications qui sont illustrées dans l'avis de concours en p.j., ainsi que la tenue d'un **Carnet de bord** numérique disponible à l'adresse : <https://shorturl.at/dfQS8>.

CA/svR:\SEGR\_SIT\DIRIGENTI TECNICI\arfuso\Kamishibai\2023-2024\Circolare Kamishibai 23-24.docx

Département surintendance des écoles  
Dipartimento sovrintendenza agli studi  
Bureau de soutien à l'autonomie scolaire  
Ufficio supporto autonomia scolastica  
51.00.00

11100 Aoste  
1, Place Deffeyes  
téléphone +39 0165/275804

11100 Aosta  
Piazza Deffeyes, 1  
telefono +39 0165/275804

[istruzione@regione.vda.it](mailto:istruzione@regione.vda.it)  
[istruzione@pec.regione.vda.it](mailto:istruzione@pec.regione.vda.it)  
[www.regione.vda.it](http://www.regione.vda.it)

C.F. 80002270074



Les éducateurs et les enseignants intéressés au Concours peuvent trouver la version numérique des *Guides pédagogiques*, réalisés dans le cadre du projet Erasmus+ Kamilala, dans le site de la Région autonome Vallée d'Aoste, à la page : [https://www.regione.vda.it/istruzione/Publications/Ecole\\_valdotaine/2021/default\\_i.aspx](https://www.regione.vda.it/istruzione/Publications/Ecole_valdotaine/2021/default_i.aspx)

Afin de favoriser la participation aux concours et dans le but de promouvoir les approches plurielles des langues et des cultures, le Département de la Surintendance des écoles propose un cours de formation, le 15 novembre 2023, de 14h30 à 17h30, auprès de l'institution scolaire « Emile Lexert » (8, rue Cavagnet), à Aoste (programme en p.j.)

Les éducateur·trices et les enseignant·e·s qui souhaitent participer au concours et, le cas échéant, à la formation, sont priés de s'inscrire à l'adresse suivante : <https://shorturl.at/1DEKP> avant le **vendredi 20 octobre 2023 (dernier délai)**. Seule l'utilisation de l'adresse de courrier électronique [.....@mail.scuole.vda.it](mailto:.....@mail.scuole.vda.it) est autorisée pour l'inscription au concours.

Pour toute information complémentaire, on peut contacter Mme Laura Grivon à l'adresse électronique [l.grivon@mail.scuole.vda.it](mailto:l.grivon@mail.scuole.vda.it) ou au numéro de téléphone 0165/275892, ou bien Mme Chantal Quassolo à l'adresse électronique [c.quassolo@mail.scuole.vda.it](mailto:c.quassolo@mail.scuole.vda.it) ou au numéro de téléphone 0165/275893.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

LA SURINTENDANTE AUX ECOLES  
Marina Fey  
(document signé électroniquement)

P.J. : Règlement du concours

Programme de la formation



## **A QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?**

**Toutes les structures de la petite enfance et tous les établissements scolaires de la Vallée d'Aoste sont invités à rejoindre ce projet !**

Le Kamishibaï plurilingue permet de développer chez les enfants et les élèves des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela leur permet également de lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble, en valorisant les langues qui sont traitées sur un pied d'égalité. Ce projet rejoint les objectifs de l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles qui préconise, dès le plus bas âge, un « éveil à la diversité linguistique et culturelle », une sensibilisation à la pluralité des langues et une prise en compte et une valorisation des langues familiales des enfants.

**Alors vous êtes prêt·e·s ?**

**Faites preuve d'imagination et séduisez-nous avec vos plumes, vos pinceaux et ... vos langues !**



## AVIS DE CONCOURS

### **Art.1 : Présentation générale**

Ce concours est organisé par l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles de la Région autonome Vallée d'Aoste, partenaire du réseau Kamilala. Il se propose d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un kamishibai plurilingue.

### **Art.2 : Destinataires du Concours Kamishibai plurilingue**

Le concours est ouvert aux structures de la petite enfance, aux écoles de l'enfance, élémentaires et secondaires du premier et du deuxième degré.

Les enfants et les élèves doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Un seul kamishibai sera accepté par groupe ou classe participant/e.

Les candidatures sont à **réaliser avant le vendredi 20 octobre 2023**.

### **Art.3 : Les planches : texte et illustrations**

Le format des planches est le suivant : **37X27,5** cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). Vous pouvez donc imprimer votre kamishibai sur un format A3 puis découper les marges.

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. Les kamishibais de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour *les illustrations* (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

**Le texte** tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police 16 par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées.



#### **Art.4 : Les langues**

**Au moins quatre langues** doivent être présentes dans l’histoire (français et trois autres langues minimum). Le Kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes ! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés connues dans la classe. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue différente)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l’intrigue, etc. peuvent apparaître dans d’autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l’ensemble de ces langues** (même si l’on n’est pas locuteur de la langue) soit grâce à l’intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l’intérieur de la narration.

Attention, il ne s’agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L’alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilinguistiques.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo] )

#### **Art. 5 : Réception des kamishibais**

Le kamishibai devra être **photocopié ou imprimé en couleur** sur un papier de 250 g (semi-cartonné). Veillez à la qualité des impressions. La structure éducative conserve donc l’original.

Les dessins ne devront pas être pliés ni roulés.

Attention, cette impression représente un coût : informez-vous des possibilités d’impression dans votre structure !

Les planches devront parvenir impérativement **avant le lundi 4 mars 2024**, à l’adresse suivante :

Département surintendances des écoles  
Service de soutien à l’autonomie scolaire  
250, avenue de Saint-Martin de Corléans  
11100 Aoste



Attention **seulement les planches** sont à envoyer et non pas le butaï (le castelet). La personne responsable du projet pédagogique devra remplir son ***carnet de Bord*** en ligne qui sera envoyé en format numérique (en cliquant sur envoyer lors du remplissage du formulaire).

**A l'issue du concours, les planches ne seront pas retournées à la structure éducative.**

Les **données du carnet de bord** pourront être traitées par la Région autonome Vallée d'Aoste afin d'étudier l'impact pédagogique du concours. Aussi, la Région autonome Vallée d'Aoste s'engage à ne pas diffuser les données brutes des carnets de bord telles qu'elles ont été recueillies.

#### **Art. 6 : Le Jury**

Un jury composé de pédagogues, bibliothécaires, linguistes, professionnels du livre analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- place et utilisation des langues dans l'histoire
- diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- construction de l'histoire
- créativité dans les illustrations
- respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury.

Les catégories sont les suivantes :

- Catégorie 0-3 ans
- Catégorie 3-6 ans
- Catégorie 6-10 ans
- Catégorie 10-13 ans
- Catégorie 14-18 ans
- Catégorie kamishibaï collectif (réalisé dans le cadre d'un projet de jumelage entre écoles de pays différents)

Les prix seront attribués lors d'une cérémonie durant le mois de mars 2024 à l'occasion des Journées de la francophonie 2024.



### **Art. 7 : Droits d'auteur**

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau KAMILALA (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau KAMILALA s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibai par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibai plurilingue de la région autonome Vallée d'Aoste et du réseau KAMILALA". Les logos de la Région et du concours pourront également être apposés.

### **Art. 8 : Publication**

Les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail soit légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

### **Art. 9 : Adhésion au règlement**

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

### **Art. 10 : Organisateur du concours**

Ce concours est organisé par l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles de la Région autonome Vallée d'Aoste, et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française Dulala (D'Une Langue A L'Autre) en charge de son animation.



## CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamishibai plurilingue 2023–2024, voici la marche à suivre :



Inscrivez-vous avant le **vendredi 20 octobre 2023** en remplissant le formulaire d'inscription en ligne.



Envoyez-nous votre Kamishibai plurilingue et votre carnet de bord avant le **lundi 4 mars 2024** (consultez les modalités d'envoi dans le règlement du concours)



Rendez-vous pendant la **Semaine de la Francophonie en mars 2024** pour la remise des prix du Concours ! (Date et lieu à préciser)

## Programme

### Après-midi de formation “Le kamishibaï plurilingue”

Mercredi 15 novembre 2023 - 14h30 – 17h30

Institution scolaire “Emile Lexert”

8, rue Cavagnet - 11100 AOSTE

#### 14h30

Visioconférence avec Magali Alphanand (de l’association DuLaLa):

- présentation et exploration des ressources Kamilala et DuLaLa sur le site officiel ;
- les kaminautés : ce qu’elles sont et comment elles s’intègrent dans les approches plurielles.

#### 14h50

Par les enseignants du BSAS:

- le kamishibaï comme soutien au plurilinguisme ;
- présentation de la formation FOAD ;
- retour des données des carnets de bords 2022/2023

Pause

#### 15h30

À partir des produits des classes, selon différents points d’attention, ateliers thématiques sur le kamishibaï :

- techniques expressives;
- intégration des langues;
- rôle des familles;
- exploitation d’activités d’éveil aux langues.